

TOUS AU COMPOSTEUR PARTAGÉ !

Per a trasformazione cullettiva in suvaccione



QU'EST-CE QU'UN COMPOSTEUR PARTAGÉ ?

Le composteur partagé est une solution de tri à la source qui favorise la production d'un compost de qualité et contribue à une baisse significative des ordures ménagères résiduelles. Il s'agit d'un dispositif de traitement des biodéchets adapté à l'habitat collectif (immeubles, quartiers, centres de villages).

Le composteur partagé est composé de trois bacs :

Bac 1 : Un composteur dans lequel je dépose mes biodéchets

Bac 2 : Un second composteur de réserve qui prend le relais lorsque le bac 1 est plein

Bac 3 : Une réserve de structurant qui permet d'équilibrer le mélange du composteur (non accessible au public)

COMMENT CA FONCTIONNE ?

- 1- Je stocke mes déchets de cuisine dans le bio-seau que mon intercommunalité m'a distribué.
- 2- Je verse le contenu de mon bio-seau dans le bac ouvert, je ne touche pas aux autres bacs.
- 3- Un agent se charge de l'entretien du composteur partagé (mélange, brassage, nettoyage...)
- 4- Une fois le compost prêt, il sera distribué et/ou utilisé pour l'entretien des espaces verts de l'immeuble.

La Communauté de Communes du
Sartenais-Valinco-Taravo et le
SYVADEC vous accompagnent pour
réduire vos déchets.

Que peut-on déposer ?

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE ?

Le compostage est un processus de transformation des biodéchets (déchets alimentaires) par des êtres vivants en un amendement riche et naturel. Ce mélange crée dans le composteur un habitat favorable au développement des bactéries, champignons et autres insectes. Ces micro-organismes, hébergés et nourris, vous produisent en contrepartie un compost gratuit et de qualité.

DÉCHETS AUTORISÉS

- Epluchures de fruits et de légumes (y compris celles des agrumes, bien fragmentées)
- Restes de fruits ou légumes pourris ou cuits
- Marc de café et filtres
- Sachets de thé et infusions
- Restes de repas, aliments abîmés, pain rassis
- Serviettes en papier, essuie-tout, mouchoirs
- Fleurs fanées

DÉCHETS INTERDITS

- Viandes et poissons - os et arêtes
- Produits laitiers, huiles
- Sacs plastiques
- Couches-culottes, sacs et poussières d'aspirateur
- Litières animales
- Produits chimiques, médicaments, piles
- Cailloux, sable, charbon
- Cendres et mégots de cigarettes

Comment utiliser le compost ?



Je peux utiliser le compost qui m'aura été distribué directement en l'état :

- Pour le potager, en l'étalant à l'automne, il sera assimilé par le sol tout au long de l'hiver, ou au printemps avant de retourner la terre.
- Pour mes plantes en pot, à incorporer à la terre lors du rempotage.
- Pour mes massifs de fleurs, mes haies ou mes arbres fruitiers, en l'éparpillant aux pieds.

Je peux également confectionner mon propre engrais liquide :

- Je mélange un volume de compost pour un volume d'eau (ex : 1 litre de compost pour 1 litre d'eau)
- Je laisse infuser 24h
- Je filtre le liquide (idéalement avec 2 mailles différentes pour ôter le maximum de morceaux)
- Le résultat est un engrais liquide que je peux conserver quelques jours en bouteille fermée, au frais et à l'obscurité.

Attention, mon engrais liquide est concentré !

- Soit le diluer à 10% avant d'arroser ;
- Soit l'utiliser directement (par dose de 5 mL) dans mes plantes en pot préalablement bien arrosées.

